

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 17 juillet 2015

## Communiqué de presse

## Aide au transport de canne 2015

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique informe les producteurs de canne à sucre qu'ils peuvent désormais déposer leur demande d'aide au transport pour l'année en cours.

Afin d'en bénéficier, les producteurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- disposer d'un numéro « Pacage »
- avoir rempli obligatoirement une déclaration de surfaces pour l'année 2015 et avoir supporté les coûts de transport.

Le formulaire de demande d'aide est disponible en ligne su le portail des services de l'État <a href="https://www.martinique.pref.gouv.fr">www.martinique.pref.gouv.fr</a> rubrique Service de l'État/DAAF ou au bureau 229 du Service Agriculture et Forêt de la DAAF située au Jardin Desclieux à Fort-de-France.

La date limite de dépôt est fixée au 31 juillet 2015